



## **AVIS PUBLIC**

### **Promulgation Règlement # 281**

Concernant la tarification pour la fourniture  
ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 7 mai 2024 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 281 est de mettre à jour les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens ou services rendus par la municipalité.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 mai 2024

Annick Lafontaine  
Greffière